

Renforcement des dynamiques de développement économique, sociale et écologique par une organisation paysanne de producteurs de mangues

La coopérative TON, un exemple d'entreprise paysanne à vocation économique et sociale qui a su tirer profit de la double certification bio et équitable



Étape de la découpe des mangues avant séchage

PAYS

Burkina Faso

BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

252 producteur-trices

PÉRIODE

2017-2018 (2 ans)

COÛT TOTAL

**114 100 € (72 011 €
sur Fonds Facilité)**

PRINCIPAUX BAILLEURS

AFD/FFEM

PARTENAIRE

Commerce Équitable France

CONTACT AVSF

Richard BATIENO

▶ r.batieno@avsf.org

Christophe BOSCHER

▶ c.boscher@avsf.org

L'Association « Ton » (qui signifie regroupement) de Niangoloko (Sud-Ouest du Burkina Faso) a été fondée en 1990 pour freiner la lente dégradation des ressources naturelles (forêts, sols, eau...) afin d'exploiter les terres ainsi récupérées pour lancer des activités génératrices de revenus et sortir du cycle inexorable de la pauvreté^[1]. En 2018, elle regroupait 55 organisations de base en activité et fédérait **2 885 membres dont 60 % de femmes**.

Sa principale activité économique concerne la production et la transformation de la mangue fraîche en mangue séchée qui est labellisée biologique et équitable^[2] depuis 1998. En 2016, l'association se trouvait confrontée à une faible productivité de ses vergers et à une qualité médiocre des fruits, du fait d'itinéraires techniques adoptés par les producteurs peu performants dans un contexte généralisé de diminution de la pluviométrie et en lien avec un faible encadrement technique de proximité, limitant l'application des bonnes pratiques culturelles

telles que la taille, la fumure ou la lutte contre les parasites. Les membres de l'association rencontraient également des difficultés en termes de performance de l'unité de transformation dont certains équipements ne permettaient pas de répondre aux attentes spécifiques de ses clients en termes d'hygiène/qualité. Par ailleurs, les résidus de transformation plus particulièrement de la mangue n'étaient pas valorisés mais déversés à ciel ouvert à proximité de l'unité de transformation détruisant ainsi la végétation environnante et produisant un filtrat liquide qui menaçait de polluer la nappe phréatique, et provoquant des nuisances olfactives auprès du voisinage, la prolifération de mouches et l'émission d'importantes quantités de méthane dans l'atmosphère.

Enfin, il était impératif pour que les membres de TON se professionnalisent, qu'ils renforcent leurs capacités de gouvernance et de monitoring et que l'association se mette en conformité avec l'acte uniforme OHADA auquel est soumis toute organisation exerçant des activités commerciales.



^[1] L'association vise globalement une meilleure organisation du mouvement associatif paysan afin qu'il puisse constituer le principal vecteur de son propre développement. Pour cela, elle a priorisé plusieurs axes d'intervention que sont la production et la commercialisation des produits agro-sylvo pastoraux et des produits forestiers non ligneux ; et l'appui à la protection et sauvegarde de l'environnement et à la promotion et protection des Droits humains en général et ceux des femmes et des enfants en particulier.

^[2] Biologique par ECOCERT, et équitable par Fairtrade.

^[3] Guichet à projets mis à la disposition des organisations de producteurs certifiées équitable et localisées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Ghana ou au Togo.

^[4] Mené par AVSF entre 2016 et 2018 en partenariat avec Commerce Equitable France, maître d'ouvrage du Programme.

^[5] Cet outil, développé par AVSF, permet d'évaluer le renforcement des organisations rurales à partir de l'analyse partagée de 6 composantes essentielles de son renforcement : capacités techniques, administratives et financières, de plaidoyer, de représentativité de ses membres, de fonctionnement démocratique et d'autofinancement.

1

Un projet conçu et mis en œuvre par l'association TON pour répondre à ses défis prioritaires

C'est sur la base de ce diagnostic que les responsables de TON ont identifié par eux-mêmes les activités à mettre en œuvre qu'ils ont décrites dans un document projet, ensuite soumis au Fonds Facilité^[3] du programme Équité^[4]. Le « **Projet intégré de renforcement des capacités des producteurs biologiques et des transformatrices de mangues de TON pour l'amélioration de leurs performances économiques et environnementales** » a obtenu une subvention d'un montant de 72 011 euros (pour un coût total de 114 100 euros).

Ainsi, les principales activités menées de 2016 à 2018 par TON en partenariat avec le programme Équité se sont articulées autour de trois enjeux principaux :

→ **Accroître les capacités managériales et organisationnelles des structures membres de l'organisation.** Par la formation en gestion administrative et financière des responsables et du personnel permanent de TON et des associations membres et sur l'acte uniforme OHADA. Par ailleurs, l'actualisation participative et périodique de l'Indice de Renforcement Institutionnel (IRI)^[5] a permis aux responsables de l'Association d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer ses capacités concernant plus particulièrement son mode de gouvernance, ses modalités de prise de décision et de partage de l'information avec ses membres à la base.

→ **Améliorer la productivité des vergers par la mise en œuvre de techniques agroécologiques.** Les activités menées à ce niveau ont essentiellement consisté à organiser des sessions de formation théorique et pratique des producteurs membres sur les bonnes pratiques culturelles (relevant de l'agroécologie) de la mangue biologique et des pépiniéristes de l'association sur la production de plants de manguiers et d'autres essences permettant l'amélioration de la biodiversité cultivée.



Valorisation des déchets de transformation par compostage

→ **Renforcer la compétitivité des produits par une sécurisation des certifications déjà acquises et par le respect des normes HACCP⁽⁶⁾.** Afin de pouvoir permettre à l'association TON d'élaborer et d'appliquer son plan HACCP, elle a été appuyée pour acquérir de nouveaux séchoirs moins énergivores ainsi que des plans de travail et des petits équipements de transformation en acier inoxydable ; réaliser une fosse compostière compartimentée (300 m³ au total) alimentée par les résidus de transformation ; construire un mur d'enceinte de l'unité de séchage et former les transformatrices sur les bonnes pratiques d'hygiène et de séchage. Les responsables du dispositif du système de contrôle interne ont bénéficié d'une formation complémentaire sur les normes des certifications Equitable et Biologique (AB) afin de mieux cadrer l'appui-conseil apporté aux producteurs pour le respect desdites normes. Les producteurs ont été formés sur la gestion des pesticides et des emballages vides (trouvés dans le voisinage des parcelles AB). Des sessions de « dialogue communautaire » entre les producteurs biologiques et conventionnels situés sur le même terroir ont également été organisées afin de limiter les risques de dispersion de ces mêmes emballages sur ou à proximité des parcelles AB. Enfin, afin d'améliorer la fertilité des sols des vergers, les producteurs membres et les responsables de l'usine ont été formés sur le compostage (à partir des résidus de récolte et de transformation).

⁽⁶⁾ HACCP : certification en hygiène alimentaire : Analyse des dangers et des points critiques d'une unité de transformation.

2. L'augmentation durable de la productivité des vergers par la mise en œuvre de techniques agroécologiques complémentaires

En 2016, le rendement moyen obtenu par les producteurs de mangues biologiques était de 7 tonnes par hectare (pour une pluviométrie annuelle de 1 118 mm). En 2018, le rendement moyen obtenu par les producteurs de mangue biologique était de 12,4 tonnes par hectare (pour une pluviométrie annuelle de 855 mm). Cette augmentation de la productivité est liée à **l'adoption par les producteurs de pratiques agroécologiques combinées sur les parcelles de manguiers: lutte antiérosive par la plantation de haies vives, fabrication et épandage de compost, bonnes pratiques de taille, récoltes sanitaires, utilisation de la méthode du succès Appat qui utilise des pesticides biologiques.**

Pour autant, les producteurs ont été appuyés pour développer des stratégies de diversification culturale afin que leurs revenus ne dépendent pas de la seule production de mangues. C'est ainsi que plus de **75 000 arbres ont été plantés en deux ans (2017 et 2018) en utilisant les plants (de neuf essences différentes parmi lesquelles le moringa, l'anacardier, le karité, le citronnier, le « Néré », le baobab ou encore l'eucalyptus) produits par la pépinière de 2 500 m² qui a également été mise en place avec l'appui du programme.**

3. Une amélioration continue des capacités organisationnelles de l'organisation a permis un meilleur monitoring des activités de l'association selon une démarche plus inclusive

Les formations dispensées au personnel permanent (coordinateur, gestionnaire et comptable) ont permis de renforcer leurs compétences **afin d'assurer à présent une gestion administrative et financière** qui permet d'apprécier les performances économiques de l'association permettant un pilotage plus efficace de ses outils de production, et en particulier de son unité de transformation. La mise en pratique des formations en « vie associative » a permis une participation plus active des membres dans la gestion, le contrôle et la prise de décision en interne de l'organisation qui a permis de renforcer sa légitimité et sa représentativité.



Séchage des mangues

4.

L'amélioration des infrastructures et la sécurisation des certifications déjà acquises, ainsi que le respect des normes HACCP permet une plus grande compétitivité des produits et de stimuler l'accès à de nouveaux marchés

→ L'association TON disposait de deux types de séchoirs au niveau de son unité de transformation de types ATTESTA et SK72. **Le programme Équité a permis à l'association de passer de 3 à 7 séchoirs SK72, modèle qui s'est montré le plus efficace et moins énergivore** puisque la durée de ses opérations de séchage est inférieure de 20 % à celle de l'ATTESTA. Le SK72 nécessite par ailleurs beaucoup moins de maintenance et présente un

risque beaucoup plus faible de propagation de la flamme en cas d'incendie. Par ailleurs, si les deux modèles fonctionnent au gaz butane pour le séchage, les séchoirs SK72 présentent l'avantage de fonctionner à l'électricité pour la rotation des claies qui sont par ailleurs en inox, ce qui facilite le respect des normes HACCP. **À présent, l'unité de séchage n'utilise plus de bois comme combustible.**

→ Dans le processus de transformation de la mangue séchée, les déchets sont constitués des mangues pourries/abimées/infectées ou dégradées par le transport, des épiluchures, des noyaux et autres restes de pulpe. Le séchage de 1 kg de mangues séchées produit entre 17-20 kg de déchets. Avant l'appui du programme Équité, ces déchets de mangues abandonnés à l'air libre étaient à l'origine de divers impacts négatifs sur l'environnement comme évoqué plus haut. Avec l'appui du programme, **des bassins cimentés de grandes capacités (15 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur compartimentés en 4 boxes d'une profondeur de 1 mètre) ont été construits afin de mieux gérer les déchets. 125 tonnes de résidus en 2017 ont ainsi pu être valorisées pour la fabrication de compost, ce qui lui a permis de mettre un terme à tous les problèmes qu'occasionnait le stockage à l'air libre** de ces mêmes déchets et de valoriser la fumure obtenue au niveau de la pépinière centrale et des vergers situés à proximité de l'usine pour commencer.

→ Cette modernisation de l'unité complétée par la construction d'une clôture autour de l'usine et l'acquisition de divers équipements en inox fait que **TON pourra obtenir la certification HACCP dès 2019. Cette perspective lui a déjà permis d'augmenter très rapidement son nombre de clients à l'export en un an en passant de un à trois acheteurs et en pénétrant des marchés européens et américains très sélectifs.** Par ailleurs, lors de sa participation au salon NATEXPO de Lyon en 2018, les représentants de TON ont identifié et entretiennent des contacts avec six clients intéressés par leurs produits.

5.

Le commerce équitable au service de la communauté

À l'heure où grand nombre d'organismes certificateurs orientent de plus en plus l'utilisation des primes des certifications vers le renforcement des capacités productives de leurs membres, l'Association TON a toujours gardé le principe d'utiliser sa prime équitable au bénéfice de la communauté afin de promouvoir et protéger les droits humains. Durant ces trois dernières années (2016, 2017 et 2018) elle a ainsi mis en œuvre un certain nombre d'actions de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants et la migration transfrontalière :

→ accueil-hébergement et accompagnement en famille de 270 enfants victimes ou à risque de traite ou en situation d'exploitation ;

→ réinsertion socio-économique de 31 enfants à travers leur inscription dans des ateliers de formation notamment mécanique auto/moto, menuiserie métallique et bois, et coiffure. En 2016, 20 enfants ont bénéficié d'un appui pour s'installer après la formation ;

→ réinsertion socio-économique de 51 enfants par la rescolarisation ;

→ alphabétisation de 210 femmes et création de 512 emplois saisonniers au profit des femmes au sein de l'unité de transformation de mangue.

L'association TON constitue donc une véritable référence en termes de valorisation de la double certification biologique et équitable. En constituant un levier essentiel pour l'adoption de pratiques de production agroécologiques ou biologiques et de modes de transformation plus respectueux de l'environnement, elle a ainsi permis à TON de se positionner sur des segments de marché plus rémunérateurs contribuant à son renforcement institutionnel et ainsi au développement économique et social du territoire, au profit de la communauté au sein de laquelle elle évolue.

L'accès à de nouveaux marchés, couplé à une augmentation de la productivité, a eu un impact important sur le revenu des producteurs puisque le revenu brut annuel 2018 tiré de la production de la mangue biologique était de 741 925 Francs CFA (1 130 euros) par producteur alors qu'en 2017 il était de 369 428 Francs CFA (563 euros) soit une augmentation de revenu d'environ 100 % en un an.

A l'image d'autres OP appuyées par le programme Équité, l'expérience de TON illustre donc l'existence d'un cercle vertueux qui s'enclenche lorsque différents appuis structurants peuvent être mobilisés de manière synchrone sur l'amélioration des systèmes de production et des pratiques de transformation via l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement, des investissements productifs sur l'amélioration des performances dans la transformation, la recherche de marchés plus rémunérateurs et la mise en place de certifications commerce équitable et biologique; permettant assez rapidement l'augmentation des revenus, la création d'emploi et des effets positifs sur l'environnement.



Siège

14 avenue Berthelot
(bâtiment F bis)
69007 Lyon - France
Tél. +33 (0)4 78 69 79 59

Antenne

45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex - France

www.avsf.org

Programme réalisé avec le soutien de :



En partenariat avec :

